

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2021

### Compte-rendu de séance et extraits des délibérations prises

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Philippe SOLAZ. Après appel des conseillères et des conseillers, il a constaté que le quorum était atteint et que l'assemblée pouvait délibérer.

*Étaient présentes et présents* : M. Philippe SOLAZ, Mme Maryvonne HEGUY, M. Joël FRITZ, M. Maurice LOUDET, M. Jean-Paul BACOU, M. Franck BAZERQUE, M. Jean-Louis FOGGIATO, M. Éric GARDES, Mme Corinne HAMIDCHA, Mme Fabienne LOHOU, Mme Nicole BOUBEE: soit 11 conseillères et conseillers présentes et présents.

*Était absente et représentée* : Mme Nadine BAZERQUE (procuration à Maryvonne HEGUY) : soit 12 conseillers et conseillères présent(e)s ou représenté(e)s.

*Étaient absentes et absent* : M. Franck BAZERQUE, Mme Fabienne LOHOU, Mme Naïla MIEGEVILLE  
M. BACOU a été désigné secrétaire de séance par les conseillères municipales et les conseillers municipaux.

#### 1. Compte rendu de la séance du 25 mai 2021

Le compte rendu de la séance a été adopté à l'unanimité.

#### 2. Compte rendu des décisions prises par M. le Maire

- Signature de marchés (*Ces commandes étant passées par M. le Maire ou par les conseillers ayant reçu une délégation de signature en accompagnement de leur délégation de fonction*) :

Nature des travaux / prestation ou des fournitures	Fournisseur	Siège social	Montant HT
Mise en place d'une isolation acoustique dans deux salles de l'école maternelle	OLIVEIRA ET ROGEL	65150 SAINT LAURENT DE NESTE	6 249,18 €
Remplacement d'une paroi de douche avec barre de stabilisation. Logement N° 8 Résidence du Bourg	MUR FOURTEAU	65300 LANNEMEZAN	569,00 €
Mise à jour d'un plan topographique le long de la rue de la poste et autour de la halle	SMTB	65300 LANNEMEZAN	2 468,00 €
Marché de Maîtrise d'œuvre : Ordre de service N° 1 : Étude d'avant-projet pour l'aménagement du bourg-centre	REULET Ingénierie	31800 SAINT GAUDENS	5 320,00 €
Remplacement de vitrages cassés suite à des actes de vandalisme au centre de loisirs	MCH	65250 LA BARTHE DE NESTE	599,60 €
Remplacement de 4 volets roulants de portes fenêtres. Deux appartements au-dessus des salles de l'école maternelle	MCH	65250 LA BARTHE DE NESTE	2 222,40 €
Création d'une toiture en ardoise pour un local technique et pose d'un bardage de croisillons en chêne. Rue du marché	LA PYRENEENNE	65250 LA BARTHE DE NESTE	13 550,00 €

#### 3. Changement de référentiel budgétaire et comptable et candidature de la commune pour la mise en œuvre du compte financier unique. Approbation.

Monsieur le Maire a fait l'exposé suivant :

"Le Service de Gestion Comptable (SGC) de LANNEMEZAN propose à la commune de mettre en œuvre, à titre expérimental, le Compte Financier Unique (CFU qui viendra se substituer au Compte Administratif et au Compte de Gestion) et à adopter une nouvelle instruction budgétaire et comptable (M57) qui doit s'appliquer à toutes les collectivités fin 2024.

Ainsi, la commune devrait bénéficier d'un accompagnement particulier pour ces changements, avec notamment, un

interlocuteur dédié du SGC de LANNEMEZAN auprès des services municipaux.

La commune dispose d'un droit d'option pour ce nouveau référentiel budgétaire et comptable. La décision de s'engager dans cette démarche doit donc être soumise au conseil municipal au regard de l'avis du comptable public".

M. le Maire a précisé que le passage au référentiel M57 était un prérequis pour la mise en œuvre du CFU pour lequel il a proposé d'exprimer la candidature de la commune. Il a rappelé que le compte financier unique avait plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique concernerait le périmètre budgétaire suivant :

- \* d'une part le budget principal de la collectivité,
- \* d'autre part le budget annexe du Centre de Loisirs

Le Budget Annexe du Service des Eaux qui est un Service Public Industriel et Commercial, relevant d'une autre instruction budgétaire (M49), n'est pas concerné par ces modifications.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a autorisé la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2022, en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de LA BARTHE DE NESTE pour son budget principal et son budget annexe du centre de loisirs, et a porté la commune comme candidate pour une mise en œuvre, à titre expérimental, du compte financier unique (CFU), à compter du 1er janvier 2022.

#### **4. Finances. Décisions Modificatives aux Budgets Primitifs 2021.**

Monsieur le Maire a fait le rapport suivant :

" En préparation de l'éventuel accord du conseil sur la décision précédente, un travail de régularisation des comptes a été entamé avec le Service de Gestion comptable de LANNEMEZAN. Il se poursuivra tout au long de l'année 2021. Ainsi, de nouvelles décisions modificatives devraient être proposées aux conseillers lors des prochaines séances. Il a proposé au Conseil Municipal d'acter les décisions budgétaires suivantes :

Budget Principal de la commune

**DM N° 2** - Régularisation d'une anomalie antérieure à 1990 : Reliquat au compte 2041482 qui doit être amorti.

Ouvertures de crédits (opération d'ordre entre section) :

Dépenses de fonctionnement Compte 042 - D-6871 : 36 994 €

Recettes d'investissement Compte 040 - R-2801482 : 36 994 €

Solde global de l'opération entre les deux sections = 0

**DM N° 3** - Régularisation d'une anomalie antérieure à 2010 : Régularisation du compte 4582

Ouvertures de crédits :

Dépenses d'investissement Compte D-4581 : 293 €

Recettes de fonctionnement Compte R-773 : 293 €

Solde global de l'opération entre les deux sections = 0

**DM N° 4** - Intégration de frais d'études à des actifs (Études préalables à des constructions : étude géotechnique de sol et honoraires d'architecte)

Ouvertures de crédits :

Recettes d'Investissement Compte R-2031 : 2 821 €

Dépenses d'Investissement Compte D-21318 : 380 €

2 821 €

Dépenses d'Investissement Compte D-2132 : 2 441 €

Solde de l'opération à la section d'investissement = 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, vu les demandes du Service de Gestion Comptable de LANNEMEZAN a décidé des ouvertures de crédits ci-dessus indiquées.

## **5. Finances. Budget Annexe de Régie de l'eau potable. Pertes sur créances irrécouvrables. Extinction de créances. Autorisation à M. le Maire**

Monsieur le Maire a fait le rapport suivant :

"Les services du Service de Gestion comptable de LANNEMEZAN ont communiqué un état de titres irrécouvrables. Madame la Responsable y expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé «Créances éteintes», sur le budget concerné.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Il s'agit de créances éteintes dans les deux cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement. En l'espèce il s'agit d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à :

- Budget Annexe Régie eau potable : 471,88 €"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'éteindre les créances ci-dessus indiquées.

M. Franck BAZERQUE, Mme Fabienne LOHOU et Mme Naïla MIEGEVILLE ont intégré la séance à 19 heures, portant à 15 le nombre conseillers et conseillères présent(e)s ou représenté(e)s.

## **6. Finances. Subventions aux associations. Décisions d'attribution**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de deux associations qui les ont déposées dans les formes exigées par les textes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, compte tenu des restrictions sanitaires ayant conduit le club à cesser toute activité et à ne percevoir quasiment aucune cotisation, a attribué une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association "Tatamis de la Neste", étant précisé qu'il conviendrait que le projet prévu avant la crise sanitaire de partenariat avec l'école de la commune voit le jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a attribué une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association " Autisme Pyrénées", pour financer son projet de sortie sur la Neste d'Aure avec 14 enfants autistes et leurs familles encadrée par des moniteurs diplômés de rafting.

## **7. Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Autorisation de signature à M. le Maire**

Monsieur le Maire a rappelé au conseil municipal que lors du vote du budget, avait été évoquée la possibilité de candidater au nouvel appel à projet lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale intitulé "Socle numérique dans les écoles élémentaires". Il a informé l'assemblée que la pré-candidature de la commune avait été retenue et qu'il convenait de l'autoriser à signer la convention avec le représentant du Ministère de l'Éducation.

Le montant des investissements (acquisition tableaux numériques + câblage informatique des salles + acquisition de matériel informatique) est de 18 449,40 TTC, l'aide attribuée, dans le cadre de cet appel à projet, serait de 12 250 €

Le montant des dépenses de fonctionnement (mise en place d'un Espace Numérique de Travail pour 2 ans) est de 550,44 €, l'aide attribuée dans le cadre de cet appel à projet serait de 275,22 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a approuvé l'opération et le montant des aides sollicitées et a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes pièces à l'effet d'exécution de la présente décision.

## 8. Questions et informations diverses

### *\* Sécurisation de l'entrée du village (Route Départementale 938)*

Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée du compte rendu de la rencontre (PV joint à la convocation) qu'il avait eu avec les services des routes du Département.

Il a rappelé les éléments conclusifs suivants :

1. Les avis consultatifs qui sont en général rendus par le Département sur ce type de routes départementales qui, sur le plan réglementaire, sont situées en agglomération mais qui, pratiquement, sont plutôt des routes de "rase campagne" ou "périurbaine" loin des noyaux urbains agglomérés, ne sont pas favorables, pour les aménagements suivants :

- Installation de feux "intelligents", notamment ceux qui passent au rouge en cas de vitesse excessive (non autorisé réglementairement) : dits "FEUX SANCTION", mais aussi pour les feux "RECOMPENSE" qui passent au vert en cas de respect de la limitation (autorisés réglementairement)
- Installations de chicanes

2. Il est rappelé qu'il revient à la commune de décider et de financer ce qu'elle entreprend en agglomération au titre de la sécurité, l'avis du Département ne lui étant pas opposable (sauf pour tous les aménagements qui sont interdits par la réglementation nationale ou le règlement de voirie départementale)

3. Il est rappelé qu'en cas d'aménagement à l'initiative de la commune, le Département finance les travaux réalisés au niveau de la bande ou couche de roulement.

Actant les avis exprimés et le cadre rappelé, en accord avec les représentants du service des routes, M. le Maire a retenu qu'il convenait de proposer au Conseil Municipal :

1. Dé réaliser un marquage central "ocre de sécurité" le plus rapidement possible (ce type d'aménagement a prouvé son efficacité par la sensation visuelle de rétrécissement de voie qu'il donne aux usagers), la portion et la largeur de voie concernée étant à définir en accord avec les services du Département. L'établissement d'une convention entre les deux collectivités sera à prévoir,

2. D'évaluer les effets de cet aménagement par de nouveaux comptages de vitesse,

3. D'envisager et mettre à l'étude la création de nouvelles dépendances aux portions de voies concernées en permettant de leur donner des caractéristiques à caractère "urbain", favorables au ralentissement des véhicules et à la multiplication des usages, tout en renforçant la sécurité de tous les usagers (création de trottoirs, de voies cyclables et modification de l'éclairage public pour le transformer dans une configuration "urbaine" et non plus "routière").

Monsieur le Maire a recueilli l'accord du conseil municipal qui a exprimé sa volonté de voir se réaliser ce premier aménagement rapidement.

### *\* Avancement du projet de camping au lac du quartier de la Plantade*

Monsieur FRITZ a indiqué que les porteurs du projet avaient commencé les études d'impact environnementales qui sont nécessaires pour ce type de projet. Il a expliqué qu'à ce jour rien ne semblait s'opposer à ce que le porteur du projet poursuive ces démarches préalables au dépôt d'un permis d'aménager prévu à l'automne.

### *\* Avancement du PEDT (Projet Éducatif de Territoire)*

Madame HEGUY a informé l'assemblée que la réunion d'évaluation du PEDT aura lieu le 5 juillet 2021 en présence de tous les signataires. Elle a expliqué qu'à cette occasion seraient présentés tous les projets menés en 2020 et 2021 malgré la crise sanitaire.

### *\* Avancement du projet "Seniors en vacances"*

Madame HEGUY a fait part au conseil municipal que l'organisation du séjour des "Seniors en vacances" se poursuivait. Il devrait avoir lieu du 4 au 11 septembre au club "BELAMBRA" à la "Grande Motte", 36 personnes bénéficieront du dispositif.

*\* Lancement du projet "Nature"*

Madame HEGUY a invité les membres du conseil municipal à participer à la première réunion de concertation "partenariale" (école, centre de loisirs, ONF, Nature en Occitanie) qui vise à lancer le projet "Nature" dont les contours précis sont à définir, et qui consistera à mener des actions d'éducation à l'environnement autour de la découverte du patrimoine forestier local et de sa valorisation, la date prévue étant le 27 juillet 2021.

*\* Avancement du projet de la voie verte*

Monsieur SOLAZ a fait part des difficultés rencontrées par le comité de pilotage dans la définition du tracé envisagé. En premier lieu a été évoqué le calendrier de démontage de la ligne Haute Tension par RTE qui ne devrait pas survenir avant 2026. Par ailleurs, les pré-études environnementales auxquelles sont associées l'administration et les associations de protection de l'environnement ont identifié la présence d'espèces animales protégées (chauves-souris) dans le tunnel de CAMOUS et pour lesquelles la réalisation du projet pourrait porter atteinte à leur habitat. Il a expliqué que ces éléments étaient de nature à remettre en cause le tracé préconisé, et qu'étaient explorées des pistes de nouveaux itinéraires via les abords du canal de la Neste.

*\* Avancement des démarches intercommunales sur les chemins de randonnées*

Philippe SOLAZ et Fabienne LOHOU (membres des commissions intercommunales en charge du sujet) ont invité les conseiller(e)s intéressé(e)s à se rapprocher des services de la CCPL afin qu'ils (elles) puissent être associé(e)s aux démarches en cours sur les chemins de randonnées ayant été définis "d'intérêt communautaire".

*\* Proposition de mise en place de journées citoyennes à l'échelle et au service de la commune*

Madame LOHOU s'est dite intéressée pour participer à l'organisation de "journées citoyennes" visant à prendre part aux travaux d'entretien de la commune. Elle a cité l'exemple du cimetière qui, suite à l'abandon des produits phytosanitaires, requiert de nouvelles interventions plus fréquentes pour son maintien dans un bon état d'entretien. Elle a souligné les vertus qu'elle voyait à la réalisation de ces actions, en termes d'empathie avec le personnel communal, de sensibilisation à l'environnement, et de capacité à créer du lien.

Madame HEGUY a rappelé que des démarches similaires avaient été menées pour le fleurissement du village, elle a souligné que ce type d'initiatives se devait d'être ponctuel car elle avait pu constater un certain "essoufflement" quand les actions à mener étaient fréquentes et récurrentes.

Madame MEDOUS a souligné que bien d'autres thématiques pouvaient être envisagées mais qu'il faudrait se donner les moyens de les relayer.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22 heures*

Vu, Le Maire  
La Barthe-de-Neste,

